

Autorisation parentale (pour les mineurs)

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de V.G.E. et en accepter les clauses » notamment le fait qu'en cas d'emprunt de matériel du club par les adhérents, la responsabilité de V.G.E. est strictement limitée aux périodes d'utilisation du matériel dans les zones de navigation indiquées sur le D.S.I. (Dispositif de Surveillance et d'Intervention)

- Autorise mon(mes) enfant(s) à emprunter le matériel du club en dehors de ma présence, la responsabilité de V.G.E. n'étant engagée que lors de l'utilisation de celui-ci dans les zones de navigation autorisées.

OUI

NON

Signature :

Atteste avoir été informé(e) des garanties d'assurances liées à la licence FFV et des possibilités de garanties complémentaires (voir ci-dessous) auxquelles :

J'accepte de souscrire

Je refuse de souscrire

GARANTIES COMPLEMENTAIRES / RACHAT DE FRANCHISE

(Contacter GROUPE MDS - 2/4 Rue Louis David - 75016 PARIS - Tél : 01.58.22.28.00)

1 PREVI VOILE (voile)

2 PREVI VOILE+ (voile + multisports)

Prévi'Voile a pour objet de garantir aux licenciés le règlement de prestations complémentaires aux garanties de base souscrites par la FFV. Ces prestations portent tout à la fois sur les frais de soins de santé (Capital Santé), l'invalidité Permanente Totale ou Partielle et le Décès, résultant d'un accident nautique (Prévi'voile) ou d'un accident de tout autre sport (Prévi'Voile +).

PREVI VOILE				PREVI VOILE +			
- de 18 ans - Voile seule				- de 18 ans - Voile + Multisports			
Capital Santé	Capital décès	Capital invalidité	Cotisation	Capital Santé	Capital décès	Capital invalidité	Cotisation
700 €	/	30 500 €	13,10 €	700 €	/	30 500 €	76,30 €
700 €	/	46 000 €	18,60 €	700 €	/	46 000 €	117,80 €
+ de 18 ans - Voile seule				+ de 18 ans - Voile+ Multisports			
1500 €	30 500 €	61 000 €	26,20 €	1500 €	30 500 €	61 000 €	236,60 €
1500 €	60 980 €	121 960 €	34,90 €	1500 €	60 980 €	121 960 €	454,60 €

PROFESSIONNELS, NAVIGATEURS EN SOLITAIRE, TRANSATLANTIQUE, GARANTIES ET CAPITALS PERSONNALISES - CONTACTER LE GROUPE MDS
Contrat régi par le Code de la Mutualité

3 RACHAT DE FRANCHISE

Vous n'êtes pas titulaire d'un contrat d'assurance pour votre bateau. Vous ne souhaitez pas cependant supporter l'impact financier de la franchise de la garantie de votre licence (voir tableau ci-dessus) en cas de collision dont vous seriez responsable. Nous vous proposons de souscrire un rachat de cette franchise aux conditions ci-dessous.

Rachat de franchise	- Dériveurs, catamarans et quillards de sport - Habitables, bateaux à moteur	18 € 46 €
---------------------	---	--------------

Entourer les cotisations à payer en cas d'acceptation de souscription et faire un chèque à part à l'ordre de MMA

Inscription école de SPORT
« Voiles et Galets d'Etretat »



Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : M F Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Email : _____

A joindre impérativement à l'inscription :

- **Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile.**
- **Une attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (B.O. du 24.07.2003) visée par un Maître nageur.**

TARIF : 90 € pour la saison 2010
(jusqu'au 31/10/2010)

Autorisation Parentale (pour les mineurs) :

Je soussigné _____

Autorise mon enfant à participer à l'activité d'école de sport de Voiles et Galets d'Etretat :

OUI NON

Autorise les responsables de l'école à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité :

OUI NON

Autorise mon enfant à rejoindre seul son domicile après les cours ou en cas d'annulation de ceux-ci :

OUI NON

Dégage la responsabilité de V.G.E. en dehors des heures de cours

Signature